

# L'ORGANISATEUR LYONNAIS,



## BULLETIN RÉPUBLICAIN.

LYON. — JEUDI 9 MARS 1848.

LES ÉLECTIONS PROCHAINES.

(Troisième article.)

Dans le mois prochain, on demandera à la France d'élire neuf cents députés, et de se prononcer au moins sur deux mille candidatures.

Que sortira-t-il de cette grande fermentation du suffrage universel? personne ne le prévoit avec certitude. Cependant, à juger du reste de la France par Lyon, les choix devront être partout franchement républicains.

Ne parlons pas de partis politiques; après tant de rapprochements imprévus, ce mot serait déplacé; nous dirons que des nuances principales d'opinions, deux s'abstiendront, sinon de voter, du moins de présenter des candidats aux élections prochaines.

Il n'est plus ce pays légal, cercle étroit, coterie intelligente, dans laquelle les électeurs et les élus étaient toujours prêts à se concerter pour des vues privées et contrairement à l'intérêt général. On paraîtra désormais devant le véritable tribunal du peuple, inaccessible à cause de son éloignement, imposant et inabordable à raison de sa multitude.

Interrogez les anciens conservateurs, ils vous avoueront que leurs notabilités éligibles de la finance et de l'industrie, toujours prépondérantes dans une ville de grand commerce, ont toutes été tellement compromises par le gouvernement déchu, et en ont si bien partagé les erreurs et les fautes, qu'il n'en est plus une seule qui ose affronter ce collège de 250 mille électeurs où la démocratie domine.

Il y a, dans le département du Rhône, deux éléments électoraux qui, numériquement, peuvent se partager ainsi: cent mille votants dans la ville et les faubourgs, et cent mille dans les campagnes. Les légitimistes, plus puissants dans les arrondissements ruraux, reconnaissent cependant l'impossibilité où ils sont de faire prévaloir leurs opinions. Il se peut que leurs votes se dispersent dans des choix impossibles, ou qu'ils se reportent sur les candidats franchement républicains.

Le champ électoral est donc libre pour les républicains; seuls ils l'ont semé dans les mauvais jours de leur défaite; à eux seuls la récolte après la victoire.

Lyon est une ville exceptionnelle en France. Nulle autre part, les corps de métiers ne sont proportionnellement aussi nombreux, ni si fortement organisés. Ils ont lutté par leurs seules forces contre l'ancien gouvernement, et le souvenir des journées de novembre et d'avril les unit dans le sentiment d'une alternative de succès et de revers qu'ils ont également partagés. C'est la seule population ouvrière de la France qui ait une politique qui lui soit propre, et qui suive l'impulsion de quelques chefs reconnus, qui sont tantôt des tribuns entraînants, tantôt d'énergiques commandants militaires.

Mais aujourd'hui il ne s'agit plus de prendre les armes; c'est une lutte électorale, combat tout pacifique, qui commence. Si les ouvriers rejetaient la question politique pour se renfermer dans des intérêts de classe, ils pourraient bien perdre la bataille électorale.

Qu'ils aient toujours ce chiffre devant les yeux: cent mille électeurs seulement dans la ville, cent cinquante mille dans la campagne; et qu'ils n'oublient pas qu'un candidat, dans le cas où tous les convoqués voteraient, ne pourrait pas être élu sans réunir près de vingt mille suffrages.

A Lyon comme ailleurs, et plus qu'ailleurs, les républicains se divisent en deux nuances distinctes. Est-ce un bien? est-ce un mal? Le moment n'est pas venu de le discuter, mais le fait est par lui-même incontestable.

Les divisions sont-elles assez profondes, les rivalités assez aveugles, pour que toute action commune soit impossible? Nous ne voulons pas le croire; mais s'il en était ainsi, combien de prétendants bien rassurés aujourd'hui, et qui, au jour de l'élection, disparaîtraient devant la confusion engendrée par cette fatale mésintelligence!

Deux noms seuls sont aujourd'hui reconnus et acceptés partout le monde, Laforest, et Lortet; toutes les autres candidatures sont à créer, ou du moins contestables.

Ainsi concertons-nous, entendons-nous; c'est l'union qui fera notre force. F. F.

*Circulaire adressée par M. Lamartine, ministre des affaires étrangères, aux agents diplomatiques de la République française.*

Monsieur,

Vous connaissez les événements de Paris, la victoire du peuple, son héroïsme, sa modération, son apaisement, l'ordre rétabli par le concours de tous les citoyens, comme si, dans cet interrègne des pouvoirs visibles, la raison générale était à elle seule le gouvernement de la France.

La révolution française vient d'entrer ainsi dans sa période définitive. La France est république: la république française n'a pas besoin d'être reconnue pour exister. Elle est de droit naturel, elle est de droit national. Elle est la volonté d'un grand peuple qui ne demande son titre qu'à lui-même. Cependant, la république française désirant entrer dans la famille des gouvernements institués comme une puissance régulière, et non comme un phénomène perturbateur de l'ordre européen, il est convenable que vous fassiez promptement connaître au gouvernement près duquel vous êtes accrédité, les principes et les tendances qui dirigeront désormais la politique extérieure du gouvernement français.

La proclamation de la république française n'est un acte d'agression contre aucune forme de gouvernement dans le monde. Les formes de gouvernement ont des diversités aussi légitimes que les diversités de caractère, de situation géographique et de développement intellectuel, moral et matériel chez les peuples. Les nations ont, comme les individus, des âges différents. Les principes qui les régissent ont des phases successives. Les gouvernements monarchiques, aristocratiques, constitutionnels, républicains, sont l'expression de ces différents degrés de maturité du génie des peuples. Ils demandent plus de liberté à mesure qu'ils se sentent capables d'en supporter davantage; ils demandent plus d'égalité et de démocratie à mesure qu'ils sont inspirés par plus de justice et d'amour pour le peuple. Question de temps. Un peuple se perd en devant l'heure de cette maturité, comme il se déshonore en la laissant échapper sans la saisir. La monarchie et la république ne sont pas, aux yeux des véritables hommes d'état, des principes absolus qui se combattent à mort; ce sont des faits qui se contrastent et qui peuvent vivre face à face, en se comprenant et en se respectant.

La guerre n'est donc pas le principe de la république française, comme elle en devint la fatale et glorieuse nécessité en 1792. Entre 1792 et 1848, il y a un demi-siècle. Revenir, après un demi-siècle, au principe de 1792 ou au principe de conquête de l'empire, ce ne serait pas avancer, ce serait rétrograder dans le temps. La révolution d'hier est un pas en avant, non en arrière. Le monde et nous, nous voulons marcher à la fraternité et à la paix.

Si la situation de la république française, en 1792, expliquait la guerre, les différences qui existent entre cette époque de notre histoire et l'époque où nous sommes expliquent la paix. Ces différences, appliquez-vous à les comprendre et à les faire comprendre autour de vous.

En 1792, la nation n'était pas une. Deux peuples existaient sur un même sol. Une lutte terrible se prolongeait encore entre les classes dépossédées de leurs privilèges et les classes qui venaient de conquérir l'égalité et la liberté. Les classes dépossédées s'unissaient avec la royauté captive et avec l'étranger jaloux pour nier sa révolution à la France, et pour lui réimposer la monarchie, l'aristocratie et la théocratie par l'invasion. Il n'y a plus de classes distinctes et inégales aujourd'hui. La liberté a tout affranchi. L'égalité devant la loi a tout nivelé. La fraternité,

dont nous proclamons l'application et dont l'assemblée nationale doit organiser les bienfaits, va tout unir. Il n'y a pas un seul citoyen en France, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne se rallie au principe de la patrie avant tout, et qui ne la rende, par cette union même, inexpugnable aux tentatives et aux inquiétudes d'invasion.

En 1792, ce n'était pas le peuple tout entier qui était entré en possession de son gouvernement: c'était la classe moyenne seulement qui voulait exercer la liberté et en jouir. Le triomphe de la classe moyenne alors était égoïste, comme le triomphe de toute oligarchie. Elle voulait relever pour elle seule les droits conquis par tous. Il lui fallait pour cela opérer une diversion forte à l'avènement du peuple, en le précipitant sur les champs de bataille, pour l'empêcher d'entrer dans son propre gouvernement. Cette diversion, c'était la guerre. La guerre fut la pensée des *Monarchiens* et des *Girondins*; ce ne fut pas la pensée des démocrates plus avancés, qui voulaient, comme nous, le règne sincère, complet et régulier du peuple lui-même, en comprenant dans ce nom toutes les classes, sans exclusion et sans préférence, dont se compose la nation.

En 1792, le peuple n'était que l'instrument de la révolution, il n'en était pas l'objet. Aujourd'hui la révolution s'est faite par lui et pour lui. Il est la révolution elle-même. En y entrant, il y apporte ses besoins nouveaux de travail, d'industrie, d'instruction, d'agriculture, de commerce, de moralité, de bien-être, de propriété, de vie à bon marché, de navigation, de civilisation enfin, qui sont tous des besoins de paix! Le peuple et la paix, c'est un même mot.

En 1792, les idées de la France et de l'Europe n'étaient pas préparées à comprendre et à accepter la grande harmonie des nations entre elles, au bénéfice du genre humain. La pensée du siècle qui finissait n'était que dans la tête de quelques philosophes. La philosophie est populaire aujourd'hui. Cinquante années de liberté de penser, de parler et d'écrire ont produit leur résultat. Les livres, les journaux, les tribunes ont opéré l'apostolat de l'intelligence européenne. La raison rayonnant de partout, par-dessus les frontières des peuples, a créé entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'achèvement de la révolution française et la constitution de la fraternité internationale sur le globe.

Enfin, en 1792, la liberté était une nouveauté, l'égalité était un scandale, la République était un problème. Le titre des peuples, à peine découvert par Fénelon, Montesquieu, Rousseau, était tellement oublié, enfoui, profané par les vieilles traditions féodales, dynastiques, sacerdotales, que l'intervention la plus légitime du peuple dans ses affaires paraissait une monstruosité aux hommes d'état de l'ancienne école. La démocratie faisait trembler à la fois les trônes et les fondements des sociétés. Aujourd'hui les trônes et les peuples se sont habitués au mot, aux formes, aux agitations régulières de la liberté exercée dans des proportions diverses presque dans tous les états, même monarchiques. Ils s'habitueront à la République, qui est sa forme complète chez les nations plus mûres. Ils reconnaîtront qu'il y a une liberté conservatrice; ils reconnaîtront qu'il peut y avoir dans la République, non-seulement un ordre meilleur, mais qu'il peut y avoir plus d'ordre véritable dans ce gouvernement de tous pour tous, que dans le gouvernement de quelques-uns pour quelques-uns.

Mais en dehors de ces considérations désintéressées, l'intérêt seul de la consolidation et de la durée de la République inspirerait aux hommes d'état de la France des pensées de paix. Ce n'est pas la patrie qui court les plus grands dangers dans la guerre, c'est la liberté. La guerre est presque toujours une dictature. Les soldats oublient les institutions pour les hommes. Les trônes tentent les ambitieux. La gloire éblouit le patriotisme. Le prestige d'un nom victorieux voile l'attentat contre la souveraineté nationale. La République veut de la gloire, sans doute, mais elle la veut pour elle-même, et non pour des César ou des Napoléon!

Ne vous y trompez pas, néanmoins, ces idées que le gouvernement provisoire vous charge de présenter aux puissances comme gage de sécurité européenne, n'ont pas pour objet de faire pardonner à la République l'audace qu'elle a eue de naître: encore moins de demander humblement la place d'un grand droit et d'un grand peuple en Europe;

elles ont un plus noble objet : faire réfléchir les souverains et les peuples, ne pas leur permettre de se tromper involontairement sur le caractère de notre révolution ; donner son vrai jour et sa physionomie juste à l'événement, donner des gages à l'humanité enfin, avant d'en donner à nos droits et à notre honneur, s'ils étaient méconnus ou menacés.

La République française n'intentera donc la guerre à personne. Elle n'a pas besoin de dire qu'elle l'acceptera, si on pose des conditions de guerre au peuple français. La pensée des hommes qui gouvernent en ce moment la France est celle-ci : heureuse la France, si on lui déclare la guerre, et si on la contraint ainsi à grandir en force et en gloire, malgré sa modération ! Responsabilité terrible à la France, si la République déclare elle-même la guerre sans y être provoquée ! Dans le premier cas, son génie martial, son impatience d'action, sa force accumulée pendant tant d'années de paix, la rendraient invincible chez elle, redoutable peut-être au-delà de ses frontières. Dans le second cas, elle tournerait contre elle les souvenirs de ses conquêtes, qui désaffectionnent les nationalités, et elle compromettrait sa première et sa plus universelle alliance : l'esprit des peuples et le génie de la civilisation.

D'après ces principes, Monsieur, qui sont les principes de la France de sang-froid, principes qu'elle peut présenter sans crainte comme sans défi à ses amis et à ses ennemis, vous voudrez bien vous pénétrer des déclarations suivantes :

Les traités de 1815 n'existent plus en droit aux yeux de la République française ; toutefois, les circonscriptions territoriales de ces traités sont un fait qu'elle admet comme base et comme point de départ dans ses rapports avec les autres nations.

Mais, si les traités de 1815 n'existent plus que comme faits à modifier d'un accord commun, et si la République déclare hautement qu'elle a pour droit et pour mission d'arriver régulièrement et pacifiquement à ces modifications, le bon sens, la modération, la conscience, la prudence de la République existent, et sont pour l'Europe une meilleure et plus honorable garantie que les lettres de ces traités si souvent violés ou modifiés par elle.

Attachez-vous, Monsieur, à faire comprendre et admettre de bonne foi cette émancipation de la République des traités de 1815, et à montrer que cette franchise n'a rien d'inconciliable avec le repos de l'Europe.

Ainsi, nous le disons hautement, si l'heure de la reconstruction de quelques nationalités opprimées en Europe, ou ailleurs, nous paraissait avoir sonné dans les décrets de la Providence ; si la Suisse, notre fidèle alliée depuis François I<sup>er</sup>, était contrainte ou menacée dans le mouvement de croissance qu'elle opère chez elle pour prêter une force de plus au faisceau des gouvernements démocratiques ; si les Etats indépendants de l'Italie étaient envahis ; si l'on imposait des limites ou des obstacles à leurs transformations intérieures ; si on leur contestait à main armée le droit de s'allier entre eux pour consolider une patrie italienne, la République française se croirait en droit d'armer elle-même pour protéger ces mouvements légitimes de croissance et de nationalité des peuples.

La République, vous le voyez, a traversé du premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures. Elle est décidée à ne jamais voiler la liberté au-dedans. Elle est décidée également à ne jamais voiler son principe démocratique au-dehors. Elle ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de sa liberté et le regard des peuples. Elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements légitimes d'institutions des nations qui veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera point de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins. Elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle exercera par la leur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme : le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point là la guerre, c'est la nature. Ce n'est point là incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois.

Nous désirons, pour l'humanité, que la paix soit conservée. Nous l'espérons même. Une seule question de guerre avait été posée, il y a un an, entre la France et l'Angleterre. Cette question de guerre, ce n'était pas la France républicaine qui l'avait posée, c'était la dynastie. La dynastie emporte avec elle ce danger de guerre qu'elle avait suscité pour l'Europe par l'ambition toute personnelle de ses alliances de famille en Espagne. Ainsi cette politique domestique de la dynastie déchuë, qui pesait depuis dix-sept ans sur notre dignité nationale, pesait en même temps, par ses prétentions à une couronne de plus à Madrid, sur nos alliances libérales et sur la paix. La République n'a point d'ambition. La République n'a point de despotisme. Elle n'hérite pas des prétentions d'une famille. Que l'Espagne se régisse elle-même ; que l'Espagne soit indépendante et libre. La France, pour la solidité de cette alliance naturelle, compte plus sur la conformité de principes que sur les successions de la maison de Bourbon !

Tel est, Monsieur, l'esprit des conseils de la République. Tel sera invariablement le caractère de la politique franche, forte et modérée que vous aurez à représenter.

La République a prononcé en naissant et au milieu de la chaleur d'une lutte non provoquée par le peuple, trois mots qui ont révélé son âme et qui appelleront sur son berceau les bénédictions de Dieu et des hommes : *Liberté, Égalité, Fraternité*. Elle a donné le lendemain, par l'abolition de la peine de mort en matière politique, le véritable commentaire de ces trois mots au-dedans ; donnez-leur aussi leur véritable commentaire au-dehors. Le sens de ces trois mots appliqué à nos relations extérieures est celui-ci : affranchissement de la France des chaînes qui pesaient sur son principe et sur sa dignité ; récupération du rang qu'elle doit occuper au niveau des grandes puissances européennes ; enfin, déclaration d'alliance et d'amitié à tous les peuples. Si la France a la conscience de sa part de mission libérale et civilisatrice dans le siècle, il n'y a pas un de ces mots qui signifie *guerre*. Si l'Europe est prudente et juste, il n'y a pas un de ces mots qui ne signifie *paix*.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée,

LAMARTINE,

Membre du Gouvernement provisoire de la République et ministre des affaires étrangères.

Paris, 2 mars 1848.

#### HISTOIRE MORALE DES FEMMES.

Une demande a été adressée au ministre de l'instruction publique et des cultes par M. Ernest Legouvé, à l'effet d'être autorisé à ouvrir au collège de France un cours public sur l'*Histoire morale des femmes*.

Le ministre, d'après le rapport qui lui a été adressé sur les travaux déjà publiés par M. Legouvé, sur cette question ;

Considérant qu'il est convenable d'éclairer l'opinion publique par des études et des discussions sérieuses sur une matière aussi importante et aussi agitée ;

Considérant, en outre, l'utilité de multiplier, sans surcroît de dépense pour la République, les cours publics, et de permettre aux professeurs de se produire, a invité M. le directeur du collège de France à soumettre à l'assemblée des professeurs la demande de M. Legouvé, et à lui transmettre le résultat de leur délibération.

M. Legouvé ne recevra de rétribution à aucun titre.

L'autorisation sera valable pour un an et révocable à volonté.

Nous applaudissons à l'initiative prise par M. le ministre de l'instruction publique. Le remarquable travail publié dans l'*Encyclopédie nouvelle*, par M. Ernest Legouvé, à l'article FEMME, nous est garant des idées progressives et sagement émancipatrices du nouveau professeur. L'assemblée nationale sera probablement appelée à reviser notre législation souvent si blessante pour la dignité de la femme, comme fille, comme épouse et comme mère ; enfin la question du divorce sera sans doute aussi de nouveau soulevée.

En de telles circonstances, l'enseignement de M. Ernest Legouvé sur l'*histoire et la condition morale des femmes*, nous semble d'une incontestable utilité.

#### UN RAPPROCHEMENT HISTORIQUE.

La première pensée de l'assemblée législative après le triomphe du peuple, au 10 août 1792, fut de décréter la convocation d'une convention nationale ; et avec cette merveilleuse rapidité qui caractérise les actes de cette immortelle époque, dès le 12, elle fixait la réunion des assemblées primaires au 26, des assemblées électorales au 2 septembre, et de la convention nationale au 20. D'après la constitution de 1791, pour voter dans les assemblées primaires, il fallait être citoyen actif, c'est-à-dire, avoir la qualité de français ; être âgé de 25 ans ; résider de fait dans le canton depuis au moins un an ; payer une contribution directe de la valeur locale de trois journées de travail ; n'être point dans l'état de domesticité. Après la révolution faite par le peuple, l'assemblée législative, faisant appel au peuple tout entier, supprima la distinction entre les citoyens actifs et non actifs et investit du droit de voter tout français âgé de vingt-un ans, domicilié depuis un an, vivant de son revenu ou du produit de son travail, et n'étant pas en état de domesticité. Le scrutin de liste dans les assemblées primaires au chef-lieu de canton, pour les électeurs, avec le scrutin individuel au chef-lieu du département pour les représentants à la Convention ; tel fut le mode qui produisit la plus illustre assemblée dont l'Histoire fasse mention. Si ce mode n'était pas à l'abri de tout reproche, il avait du moins suffi de porter en définitive l'élection au chef-lieu ; pour étouffer l'esprit de clocher, et faire prévaloir les idées de salut public et d'intérêt vraiment social. Quarante jours après l'insurrection, la Convention était solennellement installée, et dès la première séance, sans discussion, par un de ces nobles élans dont cette époque offre l'exemple, elle proclama la République. Si le Gouvernement provisoire n'a pas été aussi prompt à convoquer les Collèges et la nouvelle Assemblée constituante, il a, du moins, eu le mérite d'appliquer le principe du vote universel dans toute

son étendue, en supprimant toutes les exceptions, et de donner à l'élection la plus grande sincérité en introduisant le suffrage direct. Restent à régler les circonscriptions électorales et le mode de voter ; question immense qui fera de la prochaine assemblée une réunion de représentants de clocher ou une véritable convention nationale.

Le décret relatif aux futures élections a été publié dans le *Moniteur*. Chaque électeur désignera tous les représentants de son département. Le département du Rhône aura quatorze députés. On aura donc quatorze noms à inscrire sur son bulletin. Qu'on s'empresse d'organiser des comités électoraux pour chercher des candidats, discuter leur valeur et faire un choix définitif. Il faut que la nation vote comme un seul homme.

#### FUNÉRAILLES DES VICTIMES DES TROIS JOURNÉES DE FÉVRIER.

Cette cérémonie a été belle, belle surtout par l'attitude de la population. Six cent mille personnes répandues sur les boulevards, depuis la Madeleine jusqu'à la Bastille, y ont conservé plus d'ordre et de calme que si des sergents de ville et des gardes municipaux s'étaient chargés de les contenir. La sagesse du peuple a été la force et sera le salut de notre nouvelle République.

Le service funèbre a été célébré dans l'église de la Madeleine par un clergé nombreux, en présence du gouvernement provisoire. A deux heures, on s'est mis en marche vers la Bastille. Le cortège était composé de Paris tout entier. Après des escadrons de garde nationale à cheval, de dragons, de cuirassiers, venait la garde nationale à pied, grosse de citoyens sans uniformes, et encadrant dans ses rangs des pelotons d'infanterie de ligne, puis tous les éléments de la population groupés sous le drapeau tricolore ; les membres du gouvernement, les cours et tribunaux, les Facultés, les Ecoles, les facteurs de la poste et jusqu'aux gamins de Paris. Plusieurs chars funèbres étaient suivis par les parents des victimes, un char colossal de la Liberté dominait tout ; il était orné de feuillages ; des gardes nationaux à cheval, des dragons, des cuirassiers, des canoniers à cheval fermaient la marche.

A quatre heures, les cercueils, au nombre de 154, étaient rangés dans les caveaux de la colonne ; des discours étaient prononcés par MM. Crémieux, Garnier-Pagès, et par un combattant de février. La foule s'est retirée pleine d'émotions graves et profondes.

#### Chronique de Lyon.

Extrait des délibérations de la Commission provisoire pour l'organisation du travail.

Considérant que, dans les circonstances actuelles, la suspension presque générale de la production industrielle a diminué tout-à-coup et considérablement la masse des salaires ;

Considérant aussi l'urgence de pourvoir à la subsistance des ouvriers, dont les dernières ressources seront bientôt épuisées, propose la mesure suivante :

Il sera ouvert immédiatement quinze ou trente chantiers de 500 hommes sur la ligne de la Croix-Rousse à la rivière d'Ain ou au Rhône, afin d'établir un canal de dérivation qui amènerait les eaux dans un réservoir placé sur les hauteurs, au nord de la ville.

On commencerait en même temps les travaux nécessaires à la distribution des eaux dans tous les quartiers de Lyon et jusqu'aux appartements les plus élevés.

Les membres de la Commission provisoire.

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Citoyens !

L'empressement des Citoyens pour démolir les fortifications a amené à la Croix-Rousse une affluence tellement considérable, qu'il y a eu nécessité de suspendre ces démolitions pour empêcher des accidents.

Les citoyens de la Croix-Rousse, qui ont réclamé la chute de ces fortifications, demandent aujourd'hui l'honneur de les démolir eux-mêmes, par dévouement à la République.

Cette démolition ne comportant que trois jours de travail pour deux cents hommes au plus, il y a nécessité d'ouvrir ailleurs des ateliers de travail. Ces ateliers seront incessamment ouverts, déjà des mesures sont prises pour cela.

Nous invitons tous les citoyens de la campagne à retourner à leurs travaux ordinaires ; ils seront mieux rétribués, et leurs frères de la ville pourront obtenir le travail qu'ils réclament justement.

Lyon, le 9 mars 1848.

Le Commissaire du gouvernement provisoire dans le département du Rhône, E. ARAGO.

Un journal anglais donne de longs détails sur la fuite de Louis-Philippe à travers la France. Louis-Philippe s'était rendu dans une voiture de louage jusqu'àuprès de Dreux, chez un fermier, qui leur promit de le conduire jusqu'à la côte incognito. L'ex-famille royale resta un jour chez le fermier. Louis-Philippe se coupa les favoris, et revêtit une blouse; les enfants furent habillés en paysans. Les autres membres de la famille prirent aussi des déguisements. C'est dans cet équipage que l'on parvint à gagner Trouville, près de Honfleur. La reine était malade. Le roi refusait de partir avant qu'elle se trouvât mieux, et d'ailleurs il n'avait pu encore trouver une occasion sûre.

L'ex-famille royale resta deux jours à Trouville, dans des trances continuelles et exposée à toutes sortes de privations. Le 2 mars enfin, elle s'embarqua à Honfleur pour le Havre, à bord de l'Express, qui l'attendait depuis plusieurs jours en croisant sur les côtes. Louis-Philippe portait un chapeau rond, de gros souliers et des guêtres.

L'Express s'est rendu à Newhaven. Le Daily News raconte ainsi son arrivée: « Lorsque Louis-Philippe a débarqué à Newhaven, il paraissait très excité, et il disait à toutes les personnes qui lui donnaient la main: Oui! oui! je sais que je suis en sûreté au milieu de vous; c'est un grand malheur. Je connais le peuple anglais, il sait compatir à l'infortune. L'ex-reine donnait aussi des poignées de main. J'ai beaucoup souffert la semaine dernière, ajoutait le roi, mais le peuple des campagnes a été très bon pour moi. Le roi avait une petite canne à la main. Tout le bagage des deux époux se composait d'un petit porte-manteau d'un pied de long. Après avoir mangé un biscuit trempé dans du vin, la première chose qu'a faite Louis-Philippe, a été de demander et lire un journal anglais. »

Le Sun publie les lignes suivantes sous ce titre: *Importante déclaration de Louis-Philippe*:

« A l'hôtel de Bridgehouse, à Newhaven, l'ex-roi a donné audience à quelques habitants de Brighton, qui ont reçu l'accueil le plus cordial. Louis-Philippe, se serrant les mains comme accablé par ses émotions, s'est mis aussitôt à parler de la révolution: « Charles X, s'est-il écrié, a été détrôné pour avoir violé la charte, et moi, je suis renversé pour l'avoir défendue, pour avoir gardé mon serment. Je désire que cela soit bien compris, et j'espère que cela sera connu. »

Jamais l'exil n'a corrigé les rois. La duchesse d'Orléans s'est dirigée vers l'Allemagne. — Louis-Philippe est parti laissant derrière lui des dettes considérables. On n'évalue pas à moins de 80 millions les créances que l'état aura à liquider pour son compte. Heureusement que des propriétés territoriales importantes garantissent et bien au-delà le paiement des sommes énormes qu'il faudra payer pour libérer la signature de l'ex-roi. (*Journal du Havre.*)

— Le Globe raconte ainsi la rencontre des divers membres de la famille exilée:

« Lorsque la voiture où se trouvaient Louis-Philippe et Marie-Amélie est arrivée à Croydon, le capitaine Northam, l'un des directeurs du chemin de fer de Brighton, a fait un signal au conducteur, la portière de la voiture a été ouverte, Louis-Philippe en est sorti, et en le voyant, la duchesse de Cobourg, sa fille, a jeté un cri. Il a été immédiatement serré dans les bras du duc de Nemours, qui l'a embrassé avec effusion, et aussitôt après, il a serré sa fille contre sa poitrine de la manière la plus affectueuse. Il était en proie à la plus vive émotion; il pleurait et la princesse aussi. L'ex-reine a embrassé ses enfants; elle était vivement émue.

» Plus de cent personnes se pressaient autour d'une des trois voitures qui devaient conduire la famille d'Orléans à Claremont. »

— L'Indépendant belge dit que la duchesse d'Orléans se réfugia d'abord à l'hôtel des Invalides, puis qu'elle trouva un asile à l'ambassade de Prusse, dans l'hôtel de M. d'Arnim, qu'il l'aurait conduite ou fait conduire en Allemagne. L'Indépendant ajoute que la princesse et ses enfants sont arrivés à Coblenz.

— M. Guizot, en arrivant à Douvres, a été reçu par M. Mac-Grégor et les employés de la compagnie du chemin de fer; un Français, présent, s'est mis à crier: *A bas Guizot!* L'ex-ministre, drapé dans un grand manteau, paraissait soucieux et malade.

**Pièces Officielles.**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.**

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Le gouvernement provisoire de la République, voulant remettre le plus tôt possible aux mains d'un gouvernement définitif les pouvoirs qu'il exerce dans l'intérêt et par le commandement du peuple,

Décrète:

Art. 1<sup>er</sup>. Les assemblées électorales de canton sont convoquées au 9 avril prochain pour élire les représentants

du peuple à l'assemblée nationale qui doit décréter la constitution.

Art. 2. L'élection aura pour base la population.

Art. 3. Le nombre total des représentants du peuple sera de neuf cents, y compris l'Algérie et les colonies françaises.

Art. 4. Ils seront répartis entre les départements dans la proportion indiquée au tableau ci-joint.

Art. 5. Le suffrage sera direct et universel.

Art. 6. Sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans, résidant dans la commune depuis six mois, et non judiciairement privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.

Art. 7. Sont éligibles tous les Français âgés de 25 ans, et non privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.

Art. 8. Le scrutin sera secret.

Art. 9. Tous les électeurs voteront au chef-lieu de leur canton, par scrutin de liste.

Chaque bulletin contiendra autant de noms qu'il y aura de représentants à élire dans le département.

Le dépouillement des suffrages se fera au chef-lieu de canton, et le recensement au département.

Nul ne pourra être nommé représentant du peuple, s'il ne réunit pas 2,000 suffrages.

Art. 10. Chaque représentant du peuple recevra une indemnité de 25 fr. par jour, pendant la durée de la session.

Art. 11. Une instruction du gouvernement provisoire réglera les détails d'exécution du présent décret.

Art. 12. L'assemblée nationale constituante s'ouvrira le 20 avril.

Art. 13. Le présent décret sera immédiatement envoyé dans les départements et publié et affiché dans toutes les communes de la République.

Fait à Paris en conseil du gouvernement, le 5 mars 1848.

Les membres du gouvernement provisoire,

Dupont (de l'Eure), Lamartine, Arago, Crémieux, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marrast, Marie, Louis Blanc, Flocon, Albert.

Le secrétaire du gouvernement provisoire, PAGNERRE.

**RÉPARTITION DU NOMBRE DES REPRÉSENTANTS A RAISON DE LA POPULATION.**

(Base de 1 représentant sur 40,000 habitants.)

Départements.	Députés.	Départements.	Députés.
Ain . . . . .	9	Lot-et-Garonne . . .	9
Aisne . . . . .	14	Lozère . . . . .	4
Allier . . . . .	8	Maine-et-Loire . . .	13
Alpes (Basses-) . . .	4	Manche . . . . .	15
Alpes (Hautes-) . . .	3	Marne . . . . .	9
Ardèche . . . . .	9	Marne (Haute-) . . .	7
Ardennes . . . . .	8	Mayenne . . . . .	9
Ariège . . . . .	7	Meurthe . . . . .	11
Aube . . . . .	7	Meuse . . . . .	8
Aude . . . . .	7	Morbihan . . . . .	12
Aveyron . . . . .	10	Moselle . . . . .	11
Bouches-du-Rhône . .	10	Nièvre . . . . .	8
Calvados . . . . .	12	Nord . . . . .	28
Cantal . . . . .	7	Oise . . . . .	10
Charente . . . . .	9	Orne . . . . .	11
Charente-Inférieure .	12	Pas-de-Calais . . .	17
Cher . . . . .	7	Puy-de-Dôme . . .	15
Corrèze . . . . .	8	Pyrénées (Basses-) .	11
Corse . . . . .	6	Pyrénées (Hautes-) .	6
Côte-d'Or . . . . .	10	Pyrénées-Orientales .	6
Côtes-du-Nord . . . .	16	Rhin (Bas-) . . . . .	15
Creuse . . . . .	7	Rhin (Haut-) . . . .	12
Dordogne . . . . .	13	Rhône . . . . .	14
Doubs . . . . .	7	Saône (Haute-) . . .	9
Drôme . . . . .	8	Saône-et-Loire . . .	14
Eure . . . . .	11	Sarthe . . . . .	12
Eure-et-Loir . . . . .	7	Seine . . . . .	34
Finistère . . . . .	15	Seine-Inférieure . . .	19
Gard . . . . .	10	Seine-et-Marne . . .	9
Garonne (Haute-) . .	12	Seine-et-Oise . . . .	12
Gers . . . . .	8	Sèvres (Deux-) . . .	8
Gironde . . . . .	15	Somme . . . . .	14
Hérault . . . . .	10	Tarn . . . . .	9
Ile-et-Vilaine . . . .	14	Tarn-et-Garonne . . .	6
Indre . . . . .	7	Var . . . . .	9
Indre-et-Loire . . . .	8	Vaucluse . . . . .	6
Isère . . . . .	15	Vendée . . . . .	9
Jura . . . . .	8	Vienne . . . . .	8
Landes . . . . .	7	Vienne (Haute-) . . .	8
Loir-et-Cher . . . . .	6	Vosges . . . . .	11
Loire . . . . .	11	Yonne . . . . .	9
Loire (Haute-) . . . .	8		
Loire-Inférieure . . .	13		
Loiret . . . . .	8	Algérie et colonies . .	15
Lot . . . . .	7		
		<b>Total . . . . .</b>	<b>900</b>

**M. DE LAMARTINE ET LA JEUNESSE DES ÉCOLES.**

Un grand nombre d'étudiants se sont rendus, jeudi dernier, auprès de M. de Lamartine. L'un d'eux, M. Edouard Dupont, a prononcé un discours dont voici les principaux passages:

« La jeunesse française vient remercier en vous le gouvernement provisoire de l'attitude si digne qu'il a prise dans la direction des affaires; elle contemple avec orgueil ce vénérable Dupont (de l'Eure), couronné d'une auréole de patriotisme; elle s'honore de voir à la tête de la République les Arago, les Ledru-Rollin, tous ces hommes enfin aussi distingués dans les sciences et les lettres que par leur dévouement à la cause de la liberté.

« Et vous, Monsieur, c'est avec bonheur qu'elle vous retrouve comme une étoile glorieuse au milieu de ce ciel un instant troublé. En assistant à cette longue séance de l'Hôtel-de-Ville, qui n'a pas senti son cœur palpiter d'émotion, quel front n'a pas pâli d'enthousiasme, quelle bouche ne s'est ouverte avec un cri de sympathie pour Lamartine!

« Lorsque ce nom parut d'abord sur la liste, quelques sceptiques s'écrièrent: C'est un poète! Vous leur avez bientôt prouvé toute l'injure de cette inquiétude; vous leur avez fait voir que, pour être poète, il fallait avoir une grande âme; vous leur avez montré que la poésie c'est tout ce qu'il y a de grand, de généreux! Vous l'avez personnifiée en vous, cette poésie, vous avez fait plus, vous l'avez révélée au monde telle qu'elle est vraiment, c'est-à-dire une force agissante!...

« Merci à vous qui avez conservé le coq gaulois et les couleurs nationales! Comme vous, nous voulons la République, grande, forte, pure surtout; non pas mesquine et rabaisée aux intérêts de parti! Nous voulons qu'à ses mamelles généreuses tous ses enfants s'abreuvent largement sans distinction de culte ni d'opinions... Et ici qu'il me soit permis de remercier le Peuple, nos frères, les ouvriers de leur respect pour la religion! En voyant les fronts héroïques des défenseurs de la liberté se courber devant le Dieu qui mourut pour elle, nous nous sommes écriés avec enthousiasme: « Qui ne serait fier et heureux de soutenir les droits du Peuple si jaloux d'honorer celui qui jette les fondements éternels du droit! »

« Respect donc, oui respect et honneur au Peuple sage, qui n'a perdu dans cette secousse électrique, ni le sentiment du respect, ni celui de l'honneur? »

« Monsieur, votre voix est puissante, parce que sa force est dans l'admiration de tous; et, vous le savez, l'admiration, c'est la sœur aînée de l'amour! La jeunesse française est heureuse de vous offrir son cœur... Restez toujours vous-même, comme nous n'en doutons pas, et l'Europe nous admirera, nous respectera. Que Dieu soutienne ce mâle courage, dont vous nous avez donné déjà de si belles preuves, et vous mériterez d'être appelé le génie bien-faisant de la patrie!

M. de Lamartine s'est approché avec émotion de M. E. Dupont.

Permettez, a-t-il dit, que je vous embrasse, et que j'embrasse en vous cette noble jeunesse!

Alors, M. de Lamartine a entretenu assez longuement la députation; il a rendu hommage au sentiment religieux, base véritable de toute institution puissante.

« Quant à cette épithète de poète que mes ennemis peut-être ont lancée pour me nuire, je l'accepte, Messieurs, a ajouté M. de Lamartine, et si la Providence voulait que quelques rayons de gloire vinssent illuminer les dernières années de ma vie, je serais encore heureux de me reconnaître coupable du crime de poésie!

« Eh! que faisons-nous donc, Messieurs, que fait aujourd'hui notre pays, si ce n'est la plus sublime de toutes les poésies? »

Remerciant ensuite la jeunesse de ses intelligents et glorieux services dans ces jours de réveil social, sa haute modestie a terminé cette brillante improvisation par ces mots:

« Maintenant, Messieurs, les rôles des âges sont intervertis. Autrefois, c'était aux jeunes gens à s'incliner devant la vieillesse; maintenant, c'est aux cheveux blancs à s'incliner devant vous! »

Cédant à l'enthousiasme général, M. de Lamartine est ensuite descendu dans la cour de l'hôtel des affaires étrangères, y a dit quelques paroles affectueuses et est remonté au milieu des vivats.

La foule des étudiants, au comble de l'émotion, a formé des groupes animés qui bientôt se sont dispersés.

Nous recevons la lettre suivante:

« Citoyen,

» Nous avons lu avec le plus grand étonnement dans une colonne de votre estimable journal, un décret du gouvernement provisoire ainsi conçu:

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

» Sur le rapport de la commission du gouvernement pour les travailleurs,

» Considérant qu'un travail manuel trop prolongé non-seulement ruine la santé du travailleur, mais encore, en l'empêchant de cultiver son intelligence, porte atteinte à la dignité de l'homme...

» Le gouvernement provisoire de la république décrète:

« La journée de travail est diminuée d'une heure; en conséquence, à Paris, où elle était de onze heures, elle est réduite à dix, et en province, où elle avait été jusqu'ici de douze heures, elle est réduite à onze... »

» Un tel décret émanant du comité provisoire viole le grand principe d'égalité.

Quoi! les ouvriers de Paris auraient mieux que nous, ouvriers de la province, le droit du repos, la faculté de s'instruire! Nous ne pouvons croire qu'une pareille injustice a été proclamée à Paris.

Les ouvriers de Paris auraient réclamé pour leurs frères de province, eux qui ont combattu pour la liberté, l'égalité, la fraternité.

Où en serait donc le droit imprescriptible de l'égalité?

Les privilèges que la république doit à jamais et irrévocablement abolir seraient par cela seuls maintenus. Il n'en peut être ainsi; nous avons la conviction du contraire. Le gouvernement provisoire a notre confiance tout entière, confiance basée sur son patriotisme, ses lumières, sa justice, sa prévoyance et sa sollicitude pour l'organisation du travail. Nous avons donc la certitude qu'une pareille injustice n'aura pas lieu.

Nous devons aussi, citoyen, porter à votre connaissance que nous sommes possesseurs d'une demande faite par nous, ouvriers constructeurs de machines, bâtiments, etc., de la réduction à dix heures par jour de travail journalier sans diminution de salaire. Cette demande est couverte de plus de quarante signatures des chefs d'établissement de la ville de Lyon, dont nous avons obtenu, à notre entière satisfaction, l'adhésion et les signatures.

Après l'apparition du décret, quelques-uns des signataires ont réclamé de leurs ouvriers onze heures de travail. Sur le refus de la part des ouvriers, le travail a été suspendu dans leurs ateliers. Cet état de choses ne saurait durer sans préjudice. En conséquence, nous réclamons de votre impartialité l'insertion de notre lettre dans votre prochain numéro.

Nous vous saluons fraternellement.

*Les délégués des ouvriers mécaniciens.*

Les observations contenues dans cette lettre sont faites avec un ton de dignité et de convenance et un sentiment de justice auxquels nous ne pouvons nous empêcher de payer un juste tribut d'éloges. Toutefois, nous pensons que c'est au comité provisoire que nos concitoyens signataires de la lettre doivent s'adresser. Il y a à Lyon une *commission du travail* qui doit se mettre immédiatement en rapport avec le comité de Paris. Nous ne doutons pas que la question soulevée ne soit l'objet de sa sollicitude, et qu'elle ne reçoive incessamment une solution aussi satisfaisante pour les ouvriers de la province que pour les travailleurs de la capitale. Aussi, nous les engageons, dans leur propre intérêt, à reprendre leurs travaux après avoir nommé quelques-uns d'entre eux délégués à cet effet auprès de la *commission lyonnaise*, avec mission spéciale de les représenter et de faire valoir leurs droits.

#### RÉUNION DES ITALIENS.

Les Italiens éloignés de leur patrie suivaient de leurs vœux le progrès actuel de l'Italie en faveur de l'union et de l'indépendance nationale. La manifestation de ces vœux ne pouvait être faite pour ainsi dire qu'individuellement. Mais aujourd'hui, grâce à l'heureux avènement de la République française, ces manifestations pouvant avoir lieu en commun, la plupart des Italiens qui sont actuellement à Paris, guidés par un esprit de conciliation, se sont réunis dans la salle de la rue Grenelle-Saint-Honoré, dans le but de favoriser le triomphe de la cause nationale en suivant toujours l'impulsion et la volonté de la nation à laquelle ils appartiennent.

On a résolu de tenir à cet effet des réunions périodiques sous le nom d'association nationale italienne. M. Joseph Mazzini a été nommé président de cette association à une très-grande majorité; MM. Giannone et Canuti ont été nommés vice-présidents. M. Gioberti a eu un très-grand nombre de voix, bien qu'il n'assistât pas à la réunion. Les noms de M. Ricciardi, qui avait provoqué cette manifestation, et de M. Fossati, qui a présidé provisoirement la séance, sont aussi sortis plusieurs fois de l'urne.

#### Nouvelles de Paris.

On signe une pétition pour la suppression du péage des ponts dans Paris.

— F. Vidal a été nommé secrétaire de la commission des travailleurs qui siège au Luxembourg.

— M. Ferdinand Flocon est nommé sous-secrétaire d'état au département de l'intérieur, en remplacement de M. Andryane.

— Dimanche 5, le club de l'Union s'est réuni, pour la première fois dans le grand amphithéâtre de l'École de médecine. On a constitué un bureau dans lequel le droit, la médecine, la pharmacie et les beaux-arts ont des représentants.

— Parmi les papiers trouvés aux Tuileries se trouvait une lettre du roi Léopold à l'ex-roi Philippe, contenant ce passage: « Notre opération sur le 3 p. 100 n'a pas réussi, et la faute en est à vos ministres qui ont agi contre nos combinaisons.

— Le congrès central d'agriculture a été reçu par le

gouvernement provisoire. M. de Gasparin portait la parole. M. Crémieux a répondu aux demandes du congrès, que l'agriculture, nourrice de la nation, avait été négligée par les gouvernements précédents, mais que la République se souviendrait que les intérêts agricoles sont au nombre des intérêts les plus chers à la France.

— Une députation de 5,000 jeunes gens, représentant le commerce de nouveautés, a été reçue par M. Buchez, adjoint au maire de Paris, demandant l'organisation du travail et offrant leur concours à la République.

— Le gouvernement provisoire décrète:

Une commission des récompenses nationales est établie.

Il nomme un de ses membres, le citoyen Albert, président de la commission qui siégera à la mairie de Paris.

— Le gouvernement provisoire de la République, considérant que nulle terre française ne peut plus porter d'esclaves,

Décrète:

Une commission est instituée auprès du ministre provisoire de la marine et des colonies, pour préparer dans le plus bref délai l'acte d'émancipation immédiate dans toutes les colonies de la République.

Elle est composée des citoyens:

Victor Schoelcher, président;

Mestro, directeur des colonies;

Perrinon, chef de bataillon d'artillerie de marine;

Gatine, avocat aux conseils;

Gaumont, ouvrier horloger.

Secrétaires de la commission: le citoyen Wallon et le citoyen Percin.

Le ministre provisoire de la marine et des colonies nomme le citoyen Victor Schoelcher sous-secrétaire d'état, chargé spécialement des colonies et des mesures relatives à l'abolition de l'esclavage.

#### AUX OUVRIERS.

Citoyens travailleurs!

La commission du gouvernement, instituée pour préparer la solution des grands problèmes qui vous intéressent, s'étudie à remplir sa mission avec une infatigable ardeur. Mais, quelque légitime que soit votre impatience, elle vous conjure de ne pas faire aller vos exigences plus vite que ses recherches.

Toutes les questions qui touchent à l'organisation du travail sont complexes de leur nature. Elles embrassent une foule d'intérêts qui sont opposés l'un à l'autre, sinon en réalité, du moins en apparence. Elles veulent donc être abordées avec calme, et approfondies avec maturité.

Trop d'impatience de votre part, trop de précipitation de la nôtre, n'aboutirait qu'à tout compromettre.

L'assemblée nationale va être incessamment convoquée. Nous présenterons à ses délibérations les projets de lois que nous élaborons en ce moment, avec la ferme volonté d'améliorer moralement et matériellement votre sort, projets de lois d'ailleurs sur lesquels vos délégués vont être appelés à donner leur avis.

Or, cette assemblée nationale ne sera plus une chambre de privilégiés; elle sera, grâce au suffrage universel, un vivant résumé de la société tout entière.

Donc ayez bon courage et bon espoir; mais, dans votre intérêt même, ne mettez pas obstacle à l'action de ceux qui sont bien décidés à faire triompher la cause de la justice ou à mourir pour elle.

*Les président et vice-président de la commission de Gouvernement pour les travailleurs, membres du Gouvernement provisoire,*

LOUIS BLANC, ALBERT.

#### AUX RICHES.

Riches, voulez-vous assurer l'ordre?

Donnez du travail aux ouvriers; bâtissez, achetez, dépensez, consommez.

Ne laissez pas encombrer les magasins. Le chômage viendrait, et le chômage c'est la misère pour l'ouvrier, c'est la souffrance, la colère, c'est peut-être la guerre civile.

Riches, montrez de la confiance; l'exemple est contagieux.

L'hésitation des riches compromettrait le commerce, arrêterait la production et jetterait les ouvriers dans la rue.

Aujourd'hui la dépense est œuvre patriotique, elle assure du travail à l'ouvrier, c'est un moyen d'ordre public.

Tous les ouvriers comprennent que les riches qui dépensent sont les bons riches.

Ne craignez pas de passer pour riches, mais craignez de thésauriser.

Que ceux qui faisaient construire reprennent les travaux abandonnés.

Que ceux qui projetaient des travaux se décident à les commencer, ils contribueront au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

De la dépense; faites de libérales offrandes à la République.

Aujourd'hui les vrais sages sont les prodiges.

*(Démocratie Pacifique.)*

— La duchesse d'Orléans est à Coblenz. Elle se rend de là dans les environs d'Ems avec ses enfants. Elle aurait l'intention de s'y fixer.

— M. le général Thiard est nommé ambassadeur de la République française en Suisse.

— Lamennais a refusé, par raison de santé, le titre d'ambassadeur près la cour de Rome.

— La question des annonces judiciaires va être tranchée dans le prochain numéro du *Moniteur*. On maintiendrait le principe de la libre concurrence, et chacun pourrait déposer ses annonces dans les journaux où il trouverait les plus sincères garanties de publicité.

— A la suite d'une discussion entre le ministre des finances et M. Garnier-Pagès, sur l'opportunité d'une prolongation de fermeture de la Bourse, M. Goudchoux a donné sa démission. Mais la suspension de paiements de la maison Gouin, dont le passif s'élève à 73 millions, a décidé M. Garnier-Pagès à surseoir à l'ouverture de la Bourse. On dit pourtant que la maison Gouin est au-dessus de ses affaires, mais que de nombreux remboursements l'ont obligée à s'arrêter. Elle avait demandé à emprunter 12 millions à l'Etat pour éviter le fâcheux éclat de cette suspension.

— Nous appelions tout récemment l'attention du gouvernement sur le personnel de notre diplomatie. Nous apprenons aujourd'hui, de source certaine, que dès hier, tous nos agents diplomatiques ont été rappelés. Le gouvernement a compris que ceux-là même qui avaient été au-dehors les interprètes et trop souvent les agents dociles d'une politique anti-nationale, ne pouvaient convenablement continuer à représenter la France républicaine.

Nous ne doutons pas que le gouvernement ne fasse des choix que ratifiera l'opinion publique. Il faut, au régime de la démocratie, dans toutes les attributions, des hommes ayant donné des garanties, des hommes connus pour leur dévouement à la cause de la liberté.

— Des ouvriers ébénistes ont formé, depuis près d'une année, une société ayant pour but de prendre en commun des commandes et de vendre les produits fabriqués par ses membres. Le travail demeure libre et individuel. Les prix de vente sont réservés aux auteurs de chacun des objets vendus.

Cette société, qui s'est placée sous la devise: *A chacun selon ses œuvres!* et qui se propose de résoudre pacifiquement la question de l'organisation du travail, vient d'accroître le nombre de ses membres et d'augmenter ses magasins, sous la direction de M. Lefebvre-Devaux, capitaine de cavalerie en retraite, chevalier de la Légion d'Honneur. La société a ses fabriques et magasins rue du Faubourg-Saint-Antoine, 109, 111 et 130, et son dépôt ou magasin d'exposition, rue Grange-Batelière, 32.

Nous engageons les ouvriers des industries diverses à prendre connaissance des statuts et des modes d'opération de la *Société libre et philanthropique des ouvriers ébénistes*. Il y a ici une tentative d'organisation simple et naturelle, qui mérite d'être étudiée.

Lyon, le 8 mars 1848.

*Au Rédacteur de l'Organisateur lyonnais:*

« Chaque jour il m'arrive des lettres qui sont réellement adressées à mes homonymes ou mes presque homonymes, M. Morellon, ou Morelon; afin d'éviter, par la suite, de pareilles méprises, veuillez avertir le public que mon nom est celui dont je signe la réclamation présente,

Auguste MORLON, »

Membre du comité provisoire pour l'organisation du travail, quai Pierre-Scise, n° 67.

#### Nouvelles Étrangères.

##### ITALIE.

Venise, 2 mars. — Les métaliques de Vienne sont tombés, en un seul jour, de 97 florins à 80. Ici l'alarme est générale, ainsi que dans toutes les provinces. Chaque classe est frappée de stupeur; les gondoliers, les ouvriers, ne parlent que de politique; tous les théâtres sont déserts. On attend et on espère.

— Deux bataillons du régiment de chasseurs impériaux autrichiens sont partis du Tyrol pour la Lombardie, ce qui élève le chiffre des troupes autrichiennes, en Italie, à vingt mille.

Rome, 28 février. — Il est arrivé, hier, pour le gouvernement pontifical, 12,000 fusils, partis de Toulon par le bateau à vapeur l'*Asmodée*. Ce paquebot en avait déjà déposé 7,000 à Livourne, pour le service du gouvernement toscan.

Directeur-gérant:

M. FERDINAND FRANÇOIS,

Ancien rédacteur de la *Revue indépendante*.

IMPRIMERIE DE LÉON BOITEL, QUAI SAINT-ANTOINE, 36.